



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 août 2002  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-septième session

Point 114 de l'ordre du jour provisoire\*

**Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003**

## **Évolution des ressources extrabudgétaires de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et incidences sur la capacité de la Commission d'exécuter son programme de travail**

**Rapport du Secrétaire général\*\***

### *Résumé*

Par sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-septième session, des propositions concrètes pour faire face aux conséquences de la diminution des ressources extrabudgétaires de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le présent rapport est présenté comme suite à cette demande.

---

\* A/57/150.

\*\* La présentation tardive du présent rapport est imputable aux consultations approfondies qu'il a fallu mener en vue de sa mise au point définitive.



## I. Introduction

1. Au paragraphe 121 du chapitre 19 du titre V de sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-septième session, des propositions concrètes pour faire face aux conséquences de la diminution des ressources extrabudgétaires de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Le présent rapport est présenté comme suite à cette demande. À la section II, le Secrétaire général fait le point de l'évolution des ressources extrabudgétaires de la CEPALC, analysant l'évolution de la situation au cours des trois exercices biennaux précédents; à la section III, on trouvera des renseignements sur les principales sources de fonds extrabudgétaires de la CEPALC au cours de l'exercice 2000-2001; à la section IV on analyse divers facteurs qui limitent les possibilités d'accroître et de diversifier les ressources extrabudgétaires de la CEPALC; et à la section V on trouvera les conclusions qui se dégagent de l'examen de la question, pour suite à donner par l'Assemblée générale.

## II. Évolution des ressources extrabudgétaires biennales de la CEPALC

2. Dans l'ensemble, la mobilisation de ressources extrabudgétaires de la CEPALC est déterminée par les ressources inscrites au budget ordinaire de l'ONU au titre de la CEPALC pour lui permettre de faire face aux exigences de son programme de travail tel qu'il est défini par les gouvernements membres au moment de l'adoption du programme lors des sessions biennales de la Commission, ces fonds extrabudgétaires venant compléter les ressources inscrites au budget ordinaire. En outre, un groupe de travail ad hoc à composition non limitée, créé en application de la résolution 553 (XXVI) de la CEPALC établit régulièrement les priorités des différents produits du programme de travail de la CEPALC. Ce groupe de travail est habilité à définir les priorités du programme de travail et recommande à la Commission des orientations stratégiques pour ses activités futures, compte tenu des priorités en matière de développement de l'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que de considérations d'ordre budgétaire. À son tour, le plan à moyen terme de l'Organisation des Nations Unies fournit, pour une

période donnée, le cadre juridique, les grandes lignes et l'orientation stratégique de toutes les activités de fond de la Commission.

3. Compte tenu de ce qui précède, et l'objectif étant d'obtenir les meilleurs résultats possibles avec les ressources mises à la disposition de la Commission, les données figurant au tableau 1 montrent que la CEPALC est parvenue à exécuter davantage d'activités extrabudgétaires au cours des trois derniers exercices biennaux.

Tableau 1  
**Évolution des dépenses extrabudgétaires effectives au cours des trois derniers exercices biennaux**  
(En dollars des États-Unis)

<i>Source des fonds extrabudgétaires</i>	<i>1996-1997 Dépenses effectives</i>	<i>1998-1999 Dépenses effectives</i>	<i>2000-2001 Dépenses effectives</i>
Sources bilatérales	11 019 421	13 336 994	15 594 618
Organismes des Nations Unies	2 973 821	2 734 636	2 703 107
Sources multilatérales	2 504 758	1 474 870	1 760 547
<b>Total</b>	<b>16 498 000</b>	<b>17 546 500</b>	<b>20 058 272</b>

4. À première vue, les données figurant dans le tableau 1 amèneraient à mettre en question le bien-fondé de la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/253 concernant la présentation de propositions concrètes pour faire face aux conséquences de la diminution des ressources extrabudgétaires de la CEPALC, puisque ces données font apparaître une augmentation progressive des dépenses extrabudgétaires de la CEPALC au cours des exercices biennaux 1996-1997 à 2000-2001. Le tableau 2 ci-dessous fournit donc des renseignements plus détaillés sur l'évolution des ressources extrabudgétaires de la CEPALC grâce à une comparaison entre les prévisions de dépenses initiales et les dépenses effectives au cours des exercices biennaux 1996-1997 à 2000-2001. Les prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 2002-2003 sont également indiquées dans le tableau pour confirmer l'approche prudente adoptée lors de l'établissement du projet de budget-programme pour les derniers exercices biennaux.

Tableau 2  
**Comparaison des prévisions de dépenses inscrites au budget-programme  
 et des dépenses effectives**

(En dollars des États-Unis)

<i>Élément</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>
Prévisions de dépenses inscrites au budget-programme	17 650 500	15 920 100	16 150 600	16 896 500
Dépenses effectives	16 498 000	17 546 500	20 058 272	
Différence entre les prévisions de dépenses et les dépenses effectives	(1 152 500)	1 626 400	3 907 672	
Différence, exprimée en pourcentage, entre les prévisions de dépenses et les dépenses effectives	(6,5 %)	10,2 %	24,2 %	

5. Une comparaison entre les dépenses de l'exercice biennal 1998-1999 et les prévisions de dépenses pour l'exercice 2002-2003 font apparaître une réduction estimée à 3,7 %. Cette variation peut être expliquée à l'incertitude inhérente à toute projection fondée sur des contributions annoncées avant l'exécution du programme de travail. En outre, d'autres facteurs, notamment le taux de change relativement élevé d'autres monnaies vis-à-vis du dollar des États-Unis au moment de l'établissement du projet de budget-programme, rendent caduque toute extrapolation d'une estimation ponctuelle pour définir une tendance future.

### **A. Contexte général de l'évolution des ressources extrabudgétaires de la Commission**

6. Les principales caractéristiques des contributions extrabudgétaires à la CEPALC sont exposées ci-après :

a) Un rôle de plus en plus important est actuellement joué par les accords de financement conjoint conclus avec des pays donateurs de la région, en vertu desquels ces pays contribuent, conjointement avec des donateurs extérieurs, à l'établissement de fonds de coopération technique;

b) Les donateurs internationaux (gouvernements et institutions multilatérales) ont tendance à favoriser davantage que dans le passé les programmes d'une portée assez large qui font intervenir des ressources financières relativement importantes ou des programmes dont l'exécution s'échelonne sur plusieurs phases. Ces tendances ont eu

des incidences sur la conception des projets et leur exécution, les donateurs évitant de financer des initiatives isolées, aussi importantes qu'elles puissent être;

c) Il y a une tendance à préférer des projets qui sont exécutés à l'échelle des pays. Cette préférence ne signifie pas nécessairement que les agents d'exécution internationaux sont marginalisés ou exclus; au contraire, les capacités techniques des agents d'exécution locaux, nationaux et régionaux se complètent souvent. Dans ce cas précis, la CEPALC a été en mesure d'apporter des contributions de fond précieuses en tirant parti de ses avantages comparatifs en ce qui concerne l'approche régionale qu'elle applique aux stratégies et questions de développement et de l'expérience qu'elle a accumulée en ce qui concerne les meilleures pratiques dans divers domaines de spécialisation;

d) De nos jours, plus que jamais, les donateurs ont tendance à considérer leurs projets et programmes de coopération comme des entreprises conjointes ou partenariats avec les organismes qui reçoivent des fonds de coopération technique. Dans le cadre du dialogue permanent entre la CEPALC et les principaux bailleurs de fonds, les équipes techniques des donateurs participent de plus en plus aux phases de planification, de suivi et d'évaluation des projets et programmes de coopération technique;

e) Une évolution progressive s'est également manifestée en ce qui concerne les questions devant être traitées par les mécanismes de coopération technique de la communauté des donateurs. Les priorités

politiques des donateurs ont toujours eu des répercussions sur leurs activités de coopération et sur la façon dont ils acheminent les fonds correspondants. De nos jours, toutefois, ils ont de plus en plus tendance à mettre l'accent sur deux dimensions transsectorielles. Il s'agit tout d'abord de l'éradication de la pauvreté. Cette question se trouve maintenant au centre des politiques sociales, qui mettent de plus en plus l'accent sur différents types de discrimination comme causes de la pauvreté. La seconde dimension, considérée de plus en plus comme prioritaire des donateurs, concerne les questions de consolidation de la démocratie et de modernisation de l'État. Ces deux dimensions ont contribué à améliorer considérablement l'orientation des programmes de coopération internationale qui sont de plus en plus axés sur les besoins et préoccupations des pays bénéficiaires. En conséquence, la coopération technique est actuellement plus étroitement liée aux préoccupations fondamentales de la société civile aux échelons nationaux et régionaux. Le fait que les donateurs eux-mêmes collaborent de plus en plus étroitement avec leurs propres organisations non gouvernementales renforce cette tendance et montre qu'ils privilégient le volontarisme, ce qui améliore la pertinence des projets et programmes.

## **B. Expérience en matière de mobilisation de fonds extrabudgétaires à la CEPALC au cours de l'exercice biennal 2000-2001**

7. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, le montant effectif total des dépenses extrabudgétaires de la CEPALC au titre de projets exécutés dans le cadre du fonds d'affectation spéciale de coopération technique a atteint 20 058 272 dollars. Les principales catégories ou sources de financement étaient les suivantes : a) pays d'Amérique latine et des Caraïbes, 8 174 556 dollars; b) pays donateurs développés, 4 696 166 dollars; c) Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), 2 703 107 dollars; d) membres de l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ILPES), 2 090 659 dollars; e) Banque interaméricaine de développement (BID) et autres donateurs multilatéraux, 1 760 547 dollars; et f) autres sources, 633 237 dollars. Ce montant est sensiblement supérieur à la moyenne des dépenses des deux exercices

biennaux précédents, qui était de l'ordre de 17 022 250 dollars (voir annexe).

8. Cet accroissement considérable est imputable aux efforts que la CEPALC n'a cessé de déployer pour mobiliser des ressources extrabudgétaires en renforçant les liens de coopération existants avec les partenaires traditionnels en matière de coopération pour le développement et, par ailleurs, grâce à la diversification des sources qui comprennent également des donateurs non traditionnels tels que certains gouvernements nationaux, administrations locales, ONG, instituts de recherche, universités, fondations et autres institutions de coopération au développement. En particulier, la CEPALC a compensé la tendance à moyen terme négative du financement de programmes régionaux par le PNUD et le FNUAP en mettant davantage l'accent sur l'exécution de projets de coopération technique à l'échelle des pays, faisant appel aux ressources du PNUD et du FNUAP disponibles au titre des programmes de pays.

9. Il importe de noter toutefois qu'une part considérable de l'augmentation des ressources enregistrée au cours de l'exercice biennal 2000-2001 est imputable à l'important apport de fonds au titre de projets pluriannuels et de grande envergure, tels que ceux concernant la gestion urbaine, la croissance et l'équité, la bialphabétisation et la création d'entreprises, parmi d'autres. Ce fait, auquel s'ajoutent les récentes restrictions macroéconomiques et dévaluations dans bon nombre de pays donateurs d'Amérique latine et des Caraïbes, rend caduque toute simple extrapolation concernant les tendances futures.

10. La masse des ressources extrabudgétaires de la CEPALC est traditionnellement tributaire d'un nombre réduit de gros donateurs, ce qui la rend vulnérable aux changements intervenant dans la politique de financement ou résultats économiques de ces pays. À titre d'exemple, on peut citer les chiffres relatifs aux contributions du PNUD et du FNUAP, qui représentaient, ensemble, environ 30 % du montant total des dépenses extrabudgétaires de la CEPALC au cours de l'exercice biennal 1992-1993. La part de ces deux organismes est tombée à 13,4 % seulement au cours de l'exercice biennal 2000-2001.

### III. Principales sources d'apports de fonds extrabudgétaires à la Commission au cours de l'exercice biennal 2000-2001

11. Les ressources extrabudgétaires de la CEPALC sont essentiellement d'origine bilatérale. Pour l'exercice biennal 2000-2001, les fonds d'origine bilatérale se sont élevés à environ 15 594 618 dollars et ont représenté environ le quart des dépenses totales. Ce groupe de donateurs comprend des pays développés, qui ont contribué à hauteur environ de 4,7 millions de dollars. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont également versé d'importantes contributions aux projets de coopération technique, au budget de fonctionnement de l'ILPES et aux dépenses de fonctionnement des bureaux nationaux de la CEPALC, leur contribution s'élevant au total à 10,3 millions de dollars et celle d'autres sources bilatérales à 600 000 dollars (voir annexe).

12. Les fonds de sources multilatérales (environ 4,5 millions de dollars en 2000-2001) correspondent au quart restant du total, la part la plus importante provenant d'organismes des Nations Unies, notamment le PNUD et le FNUAP, qui ont contribué à hauteur de 2,7 millions de dollars. Les fonds de sources multilatérales extérieures au système des Nations Unies, notamment les contributions de la BID, de l'Union européenne et d'autres, ont représenté environ 1,8 million de dollars (voir annexe).

### IV. Restrictions à l'accroissement et à la diversification des ressources extrabudgétaires de la Commission

13. Tel qu'indiqué plus haut, la CEPALC reçoit des contributions extrabudgétaires de divers partenaires et donateurs et peut s'associer à différents types d'institutions pour l'exécution de projets d'intérêt commun relevant des priorités de son programme de travail. Parmi ces institutions, on retrouve des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des institutions multilatérales et des fondations privées. Néanmoins, certains facteurs limitent la possibilité d'étendre et de diversifier encore les sources de financement extrabudgétaires de la CEPALC. Ces facteurs sont notamment les suivants :

- Le peu de souplesse en ce qui concerne les délais de réception des contributions définis dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies qu'il est difficile d'harmoniser avec les règles de décaissement de bon nombre de donateurs potentiels;
- L'extrême vulnérabilité des contributions apportées par des pays d'Amérique latine et des Caraïbes aux facteurs macroéconomiques et aux variations des taux de change. Ces contributions ayant représenté près de la moitié des dépenses extrabudgétaires en 2000-2001, on compte qu'une dévaluation des monnaies aurait des incidences importantes sur ces dépenses au cours de l'exercice biennal 2002-2003.

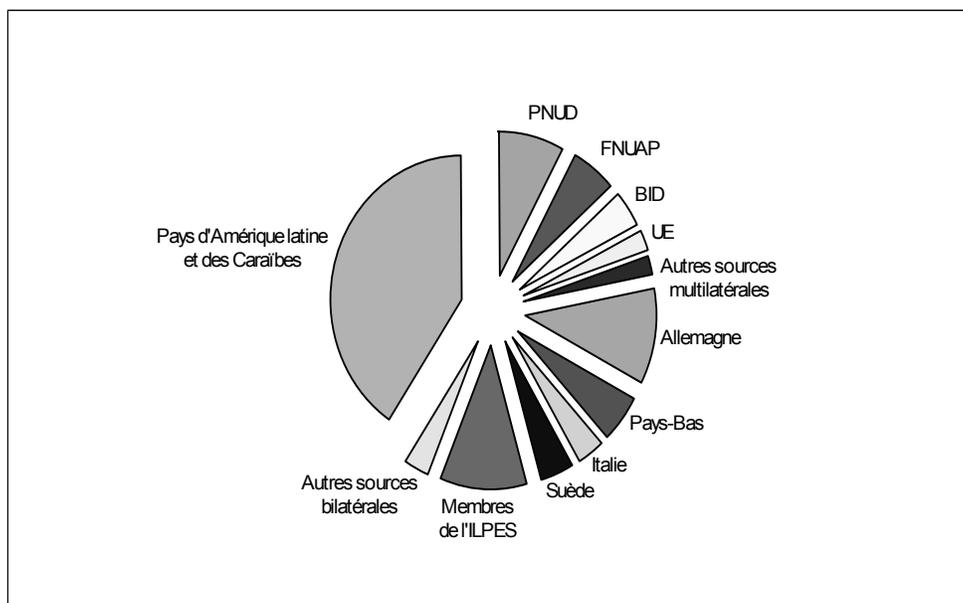
### V. Conclusion

14. **La nécessité d'accroître les ressources extrabudgétaires nécessaires au financement d'activités de coopération technique, en rapport avec les besoins des pays en développement d'Amérique et des Caraïbes, suppose que les contributions extrabudgétaires des gouvernements, des programmes et fonds des Nations Unies, des institutions financières multilatérales et d'autres organisations intergouvernementales doivent être davantage encouragées afin que le mécanisme de financement soit renforcé et à la longue stabilisé. Il ressort du paragraphe 13 ci-dessus que certains facteurs influent sur le montant des ressources extrabudgétaires disponibles pour l'exécution d'activités de coopération technique. Il est donc proposé que la CEPALC continue de garder à l'étude le montant des ressources extrabudgétaires disponibles.**

15. **L'Assemblée générale souhaitera sans doute prendre note du présent rapport.**

## Annexe

**Dépenses extrabudgétaires de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes au cours de l'exercice biennal 2000-2001, par source de financement**



<i>Donateurs</i>	<i>Dépenses extrabudgétaires (dollars É.-U.)</i>
PNUD . . . . .	1 621 184
FNUAP . . . . .	1 081 923
BID . . . . .	861 146
UE . . . . .	427 714
Autres sources multilatérales . . . . .	471 687
Allemagne . . . . .	2 092 212
Pays-Bas . . . . .	1 080 327
Italie . . . . .	642 969
Suède . . . . .	880 658
Pays membres de l'ILPES . . . . .	2 090 659
Autres sources bilatérales . . . . .	633 237
Pays d'Amérique latine et des Caraïbes . . . . .	8 174 556
<b>Total . . . . .</b>	<b>20 058 272</b>